



La santé au travail dans les hôpitaux, cliniques MCO, SSR, ULSD, EHPAD et établissements médico-sociaux

Informations et Documentations

<https://hopital-sante-travail.fr/>

Lettre d'informations (06/04/2024)

Pour chaque item, plus d'infos en cliquant sur les liens soulignés

1. Mars 2024 : [Questions-réponses du Ministère du Travail : La vaccination par les services de prévention et de santé au travail : Quel est le rôle des services de prévention et de santé au travail en matière de vaccination ?](#)
 - a) Quel est le rôle des services de prévention et de santé au travail en matière de vaccination ?
 - b) Qui peut vacciner en service de prévention et de santé au travail et selon quelles modalités ?
 - c) Quelles sont les compétences des infirmiers en matière de prescription et d'administrations de vaccins ?
 - d) Quelle formation les infirmiers doivent-ils suivre pour leur permettre d'être autonomes dans la prescription des vaccins ?
 - e) Comment se déroule la vaccination en santé au travail ?
 - f) Quelles sont les professions pour lesquelles la vaccination est obligatoire ?
Quelle doit être l'implication des SPST pour ce type de vaccination ?
 - g) Quel doit être le rôle des professionnels de santé au travail dans la vaccination contre les maladies transmissibles sans lien direct avec l'activité professionnelle ?
 - h) Comment et par qui les vaccins sont-ils financièrement pris en charge ?
 - i) Selon quelles modalités s'effectue le remboursement des vaccins quand ceux-ci sont pris en charge par l'Assurance maladie ?
 - j) Les SPST peuvent-ils réaliser des campagnes de vaccination anti-grippale sur demande de l'employeur ?
 - k) Les SPST peuvent-ils commander des vaccins en lots, non nominativement, pour avoir toujours des stocks ?

- l) Le salarié peut-il faire appel à son médecin traitant pour réaliser la vaccination, y compris si celle-ci est en lien avec l'activité professionnelle ?
- m) Quel est le rôle de l'employeur en matière de vaccination ?
- n) Quel est le rôle des professionnels de santé au travail en matière d'évaluation et de prévention des risques pour les travailleurs exposés à un risque biologique ?
- o) Quelles sont les conséquences de l'obligation vaccinale sur le contrat de travail ?
- p) L'absence de vaccination a-t-elle des conséquences sur l'aptitude au poste de travail ?
- q) Quelle est la responsabilité des professionnels de santé au travail en cas d'accident vaccinal ?

2. Avis de la HAS : Vaccination des personnels de santé

Janvier 2024 - Le GERES a édité un diaporama rappelant les données générales sur les vaccinations, la politique vaccinale, l'élargissement des compétences vaccinales des personnels de santé, les vaccinations obligatoires et recommandées pour les professionnels de santé

[Document de synthèse édité par le GERES \(Déc. 2023\)](#)



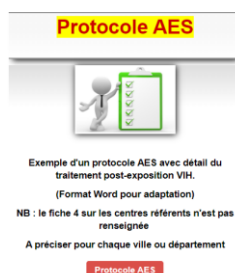
VACCINATION DES PERSONNELS DE SANTÉ

Avis de la Haute Autorité de Santé
(HAS) 2023

1
Décembre 2023

3. Actualisation du protocole AES

Une version mise à jour du protocole AES vous est proposé, à adapter aux spécificités de votre établissement ([document Word pour modification en lien sur le site hospital-sante-travail](#))



30/10/2023 - [Avis HCSP relatif à la conduite à tenir face aux accidents d'exposition aux prions et aux propagons et dans le cadre des soins comportant des actes invasifs](#)



4. [BEH - Sept. 2023 : QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DU PERSONNEL HOSPITALIER DE NUIT : DES ENJEUX SPÉCIFIQUES POUR LES INFIRMIERS ET SAGES-FEMMES, ENQUÊTE AP-HP ALADDIN, 15 JUIN – 15 SEPTEMBRE 2020](#)

38,7% des 1 387 travailleurs hospitaliers de nuit (THN) enquêtés se déclarent satisfaits de la qualité générale de leur vie professionnelle, les infirmiers (52,3% des enquêtés) étant les moins satisfaits. La plupart des THN (86%) ont l'opportunité d'exercer leurs compétences au travail, avec des objectifs clairs à atteindre (65,5%). Cependant, une majorité – toutes catégories confondues – mettent en avant un manque de moyens, l'insécurité, un besoin de reconnaissance et de perspectives de carrière.

5. [Lancement de la campagne gouvernementale de sensibilisation contre les violences à l'encontre des professionnels de santé \(Ministère de la santé\)](#)

Refuser la banalisation de ces violences, c'est, au-delà des insultes ou des propos dégradants, ne laisser passer aucune agression de quelque nature qu'elle soit à l'encontre des soignants. Il faut aller encore plus loin dans la protection et l'accompagnement qui vous sont dus.

Pour cela, le plan national d'action lancé en septembre 2023 prévoit notamment :

- de créer un délit unique d'outrage pour couvrir tous les professionnels de santé, qu'ils exercent à l'hôpital ou en libéral ;
- de permettre aux directeurs d'établissement de santé de déposer plainte pour soutenir leurs agents agressés et atténuer la crainte de représailles, souvent à l'origine d'un renoncement aux poursuites ;

- de conduire une campagne de formation des personnels administratifs et soignants des hôpitaux et des cliniques pour mettre en lumière les bonnes pratiques déjà en place dans certaines administrations ou entreprises ;
- de déployer des dispositifs d'alerte notamment pour les professionnels libéraux les plus exposés, afin de faciliter l'alerte et la demande d'assistance de façon discrète grâce à un bracelet, un bouton caché dans une poche ou autre ;
- de repenser les partenariats locaux santé-sécurité-justice pour assurer une remontée d'information effective et efficace.

Toute situation de violence ou agression doit être signalée : c'est également le message porté par le ministère pour combattre résolument les violences constatées en milieu de santé et les faire reculer."

7. [La MNH publie un livret intitulé « Accompagner la grossesse des hospitalières »](#)

DRH, médecin du travail, responsable égalité professionnelle, coordinatrice scientifique, directrice d'établissement : la MNH a donné la parole à six professionnelles impliquées dans la gestion de la grossesse des hospitalières. Leurs interviews nourrissent les trois axes d'action identifiés par la MNH qui structurent le livret :

[Accompagner la grossesse des hospitalières](#)

[Suivez l'actualité et les infos importantes sur la santé au travail dans les établissements de santé sur notre **BLOG**](#)



[Retrouvez toutes les lettres d'informations périodiques sur notre site](#)

Et n'oubliez pas : hopital-sante-travail.fr se veut collaboratif ! N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire des suggestions, proposer des documents (Mémoires, Thèses, Travaux personnels ou collectifs) ou nous informer des nouveautés (actualité, réglementation etc...). Le site est régulièrement mis à jour.

(Dés)Inscrivez-vous à la lettre d'information périodique d'[Hôpital-Santé-Travail](#) :

contact@hopital-sante-travail.fr

avec vos nom, prénom, profession, lieu d'exercice et adresse mail
cf. [Politique de confidentialité](#)